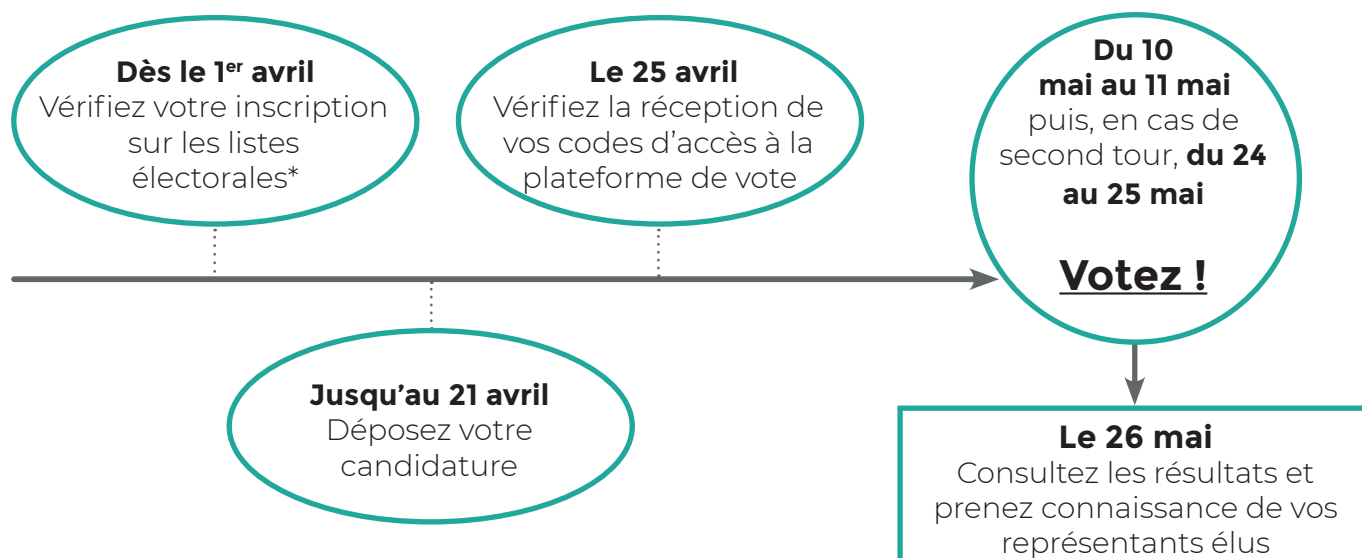




# Élection des membres du Conseil des Formations (CF)

## PERSONNELS ET ÉLÈVES

déposez votre bulletin de vote dans l'urne électronique  
les **10-11** et **24-25 mai**



### Quel rôle pour le CF ?

Le conseil des formations (CF) est consulté sur le contenu de l'offre nationale de formation et les affectations dans l'ensemble du réseau d'emplois d'enseignants-chercheurs, les demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux et les projets de création ou de modification des certificats professionnels à inscrire au répertoire national des certifications professionnelles ou de diplômes propres de l'établissement, le bilan des actions pédagogiques de l'année écoulée et les projets pédagogiques de l'année à venir. Il est en outre saisi de toute question que lui soumet l'administrateur général.

\* Les personnels non affectés et les élèves remplissant les conditions pour être électeur doivent demander leur inscription sur les listes électorales au plus tard le 3 mai

### Voter pour élire qui ?

**Le CF comprend 29 membres, dont 18 sont élus :**

- 4 représentants des professeurs du Cnam
- 4 représentants des professeurs des universités
- 6 représentants des autres catégories de personnel d'enseignement et de recherche
- 2 représentants des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, technique, ouvriers de service et de santé
- 2 représentants des élèves

Les membres élus désigneront, lors de la première séance, les 6 représentants des centres Cnam associés et les 5 personnalités extérieures appelées à siéger au CF.

Inscription, consultation des listes, vote :  
<https://cnam.legavote.fr>

**La participation du plus grand nombre à cette élection est essentielle à la représentativité et à la légitimité de cette instance.**